

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT NUMÉRO 342.5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF AU ZONAGE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE.»

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement cité précédemment.
2. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 4 mars 2024 à 19h30 au Complexe Anastasia situé au 114 rue Isabelle à Lyster. Ainsi, toute personne intéressée peut se présenter à la séance publique, obtenir des clarifications et laisser des commentaires.
3. Le présent règlement vise à rétablir la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable.
4. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.
5. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.lyster.ca, section « Avis publics » et être demandé par courriel à info@lyster.ca.

Donné à Lyster, ce 12^e jour du mois de février 2024.



Mélissa Carbonneau, dir. gén. et greff.-trés.